

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020



Compte rendu affiché le **08 JUL. 2020**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : samedi 27 juin 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_058

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

Etaient présents :

RENOUVELLEMENT DES
CONVENTIONS
D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT AVEC LA
CAF DU RHÔNE POUR LES
ÉTABLISSEMENTS
D'ACCUEIL DU JEUNE
ENFANT

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme CROUZET, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, Mme NICAISE, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI
Mme CRESPIY (par proc. à M. THEVENOT), M. GUERIN (par proc. à M. TOLLET), M. PROTHERY (par proc. à Mme MAINAND), Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à M. FAIVRE)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ... **08 JUL. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20200703-D2020_058-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Depuis de nombreuses années, la Ville de Caluire et Cuire est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône dans le domaine de la petite enfance notamment au travers de la Prestation de Service Unique (PSU).

Cette aide au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant est complétée, le cas échéant, par deux nouveaux bonus instaurés depuis 2019 :

- le bonus « mixité sociale » visant à favoriser l'accueil en crèche des enfants issus de familles vulnérables,
- le bonus « inclusion handicap » visant à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.

Pour les 9 crèches gérées par la Ville, cela représente une recette annuelle d'environ 1 700 000 €.

Ce dispositif fait l'objet, pour chacun des EAJE concernés, d'une convention d'objectifs et de financement arrivée à échéance. La CAF du Rhône propose à la Ville de renouveler son partenariat pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024 pour chacun de ces neuf établissements. Cette convention intègre, en annexe, une charte de la laïcité qui réaffirme les valeurs que la CAF souhaite partager avec ses partenaires.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône ci-annexée pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer pour chacun des neuf établissements d'accueil du jeune enfant gérés par la Ville, à savoir « Bilboqu'ai », « Boule de Gones », « Les Galets du Rhône », « Les Galipettes », « Jardin Grenadine », « Mosaïque », « Les Petits Mousses », « Orange bleue », « Tom Pouce ».

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSNIS EN PREFECTURE LE 08 JUL. 2020
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.